



11 rue des alouettes

49610 Mûrs-Erigné

02.41.47.93.65 / 06.49.74.15.94

Ludo-colinmaillard-pdl@vyv3.fr

Colin Maillard

LUDOTHÈQUE

GROUPE vyv



REGLE DU JEU 2024

TARIFS

Adhésion familiale : (adhésion annuelle)

Commune et communes participantes : 18 €

Autres communes : 35 €

Adhésions assistantes maternelles (adhésion annuelle)

Commune et communes participantes : 15 €

Autres communes : 21 €

Adhésion structure (adhésion annuelle)

Demander récapitulatif des tarifs.

LOCATION DE JEUX

Communes et communes participantes : 1 € par jeu emprunté

Autres communes : 1 € 50 par jeu emprunté

CARTES DE JEUX

Communes participantes

Autres communes

10 € Carte de 10 jeux 15 €

20 € Carte de 20 jeux + 1 gratuit 30 €

30 € Carte de 30 jeux + 2 gratuits 45 €

40 € Carte de 40 jeux + 3 gratuits 60 €

HORAIRE D'OUVERTURE « PUBLIC »

COLLECTIVITES et ASSISTANTS MATERNELS

(sur réservation)

Mardi

Mercredi

2 Samedis/mois (sept-juin)

02.41.47.93.65 / 06.49.74.15.94

Ludo-colinmaillard-pdl@vyv3.fr

16h à 18h

9h30 à 12h

Planning affiché

14h à 18h

9h30 à 12h



Établissement géré par VYV³ Pays de la Loire - Pôle Accompagnement & Soins, Union de mutuelles de livre III Immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro 775 609 621. Soumise aux dispositions du livre III du Code de la mutualité. Siège social : 67, rue des Ponts-de-Cé - 49028 Angers Cedex 01.

La commune de Mûrs-Erigné organise, par la création d'une ludothèque, un service municipal mettant à la disposition des adhérents des jeux et des jouets qu'ils peuvent utiliser sur place ou emprunter pour une durée de trois semaines. La ludothèque est un équipement culturel où se pratiquent à la fois le jeu libre, le prêt et des animations ludiques. Sa structuration autour des jeux et des jouets permet d'accueillir des personnes de tout âge.

La gestion administrative et financière est assurée par le gestionnaire VYV³ Pays de La Loire – Pôle Accompagnement & Soins.

RÈGLES D'INSCRIPTION

L'accès à la Ludothèque doit obligatoirement donner lieu à une inscription préalable.

L'adhésion est effective après présentation :

- D'une pièce d'identité
- D'un justificatif de domicile (*tout changement de domicile doit être signalé*)
- De l'agrément pour les assistants maternels.
- D'un moyen de paiement qui soit chèque ou espèce (la ludothèque ne possède pas de TPE)

Une carte nominative est remise à chaque utilisateur. Elle permet :

- ⇒ **D'avoir accès aux jeux mis à votre disposition dans le local, durant les heures d'ouverture.**
- ⇒ **L'emprunt de jeux ou de jouets.**

Le tarif de l'abonnement est fixé annuellement et s'applique à toutes les personnes selon sa catégorie :

- Adhésion familiale (pour le public)
- Adhésion collectivité (crèche, école, accueil de loisirs, foyer des jeunes, etc)
- Adhésion Assistant Maternel (fournir un justificatif)

La fiche d'inscription, signée par l'adulte responsable atteste que la « règle du jeu » est acceptée par tous les membres inscrits.

La Ludothèque se réserve le droit d'exclure tout adhérent qui ne respecterait pas la « règle du jeu ».

RÈGLES D'UTILISATION

EMPRUNT DE JEU

Les jeux sont un bien commun à tous les joueurs de la ludothèque !
Prenez soin des jeux que vous empruntez : vérifiez le contenu, jouez sur un espace adapté et propre, ne rien coller, ni inscrire sur les boîtes et les jeux...

Chaque famille adhérente et assistante maternelle peut emprunter 4 jeux maximum pour une période de 4 semaines au tarif en vigueur.

Pour les collectivités : prêt de 8 jeux pour une durée de 4 semaines.

Une caution pourra être demandée pour certains jeux.

Le « départ »

L'emprunteur doit :

- s'assurer que les jeux choisis sont complets et en bon état.

- faire enregistrer les jeux choisis

Si aucune remarque n'est enregistrée, le jeu est considéré comme complet et en bon état.

Le « retour »

Les jeux doivent être rendus pièces rangées dans les sachets, complets, et propres. Il est indispensable de vérifier leur contenu avant leur retour à la ludothèque. Toute détérioration devra être signalée. Aucune réparation ne doit être effectuée sur les jeux par les emprunteurs.

Tous les jeux sont vérifiés à la réception par l'équipe de la ludothèque.

Au-delà de 3 semaines, tout retard équivaut à un nouveau prêt.

En cas de pièce(s) égarée(s), deux solutions sont proposées :

- Le prêt est reconduit pour 4 semaines (au coût normal du prêt) jusqu'à la restitution de la pièce.

- Chaque pièce manquante est facturée, à partir de 1 € en fonction de l'importance de la pièce. Cette somme sera restituée dès le retour de la pièce.

En cas de perte d'un jeu, d'une pièce qui rend le jeu inutilisable ou de détérioration d'un jeu : l'emprunteur doit assurer son remplacement ou le rembourser au prix d'un jeu neuf.

La Ludothèque n'est en aucun cas responsable des conséquences dommageables pouvant résulter de l'usage de jeux prêtés.

Les piles sont à la charge des adhérents.

ANIMATIONS

Des animations peuvent être proposées ponctuellement par la Ludothèque.

Les dates ainsi que les modalités d'inscription sont notifiées aux adhérents par voie d'affichage à la Ludothèque et par mail.

JEU SUR PLACE

- Tout enfant de moins de 10 ans doit être accompagné d'un adulte.
- Les enfants et ados restent sous la responsabilité de leurs accompagnateurs et structure référente.
- Les mineurs sont sous la responsabilité de l'adulte référent ayant signé leur fiche d'inscription.
- Le temps de jeu sur place doit être adapté selon l'âge et les possibilités de l'enfant.
- Pour une bonne utilisation de l'espace ludique, il est demandé aux utilisateurs d'être vigilants au rangement des jeux et des jouets, en vérifiant leur composition.
- Certains jeux sont destinés à rester à la Ludothèque.
- Les assistantes maternelles et les collectivités sont reçues sur rendez-vous. Des animations peuvent être organisées en accord avec la Ludothèque.
- Il est interdit de manger, de boire et de fumer à la ludothèque.
- Des photos de dos ou avec le visage flouté peuvent être prises par l'équipe de la ludothèque. Ces images seront diffusées dans le Magazine Colin Maillard (envoyé aux adhérents tous les mois et proposé en format papier à la ludothèque) ou sur le site de la Mairie de Mûrs Erigné.